

Plan des prises de vue du 10 juin 2024 –
projet ind Legeay – Le Grand Lucé - 72





Photo 1



Photo 2



Photo 3

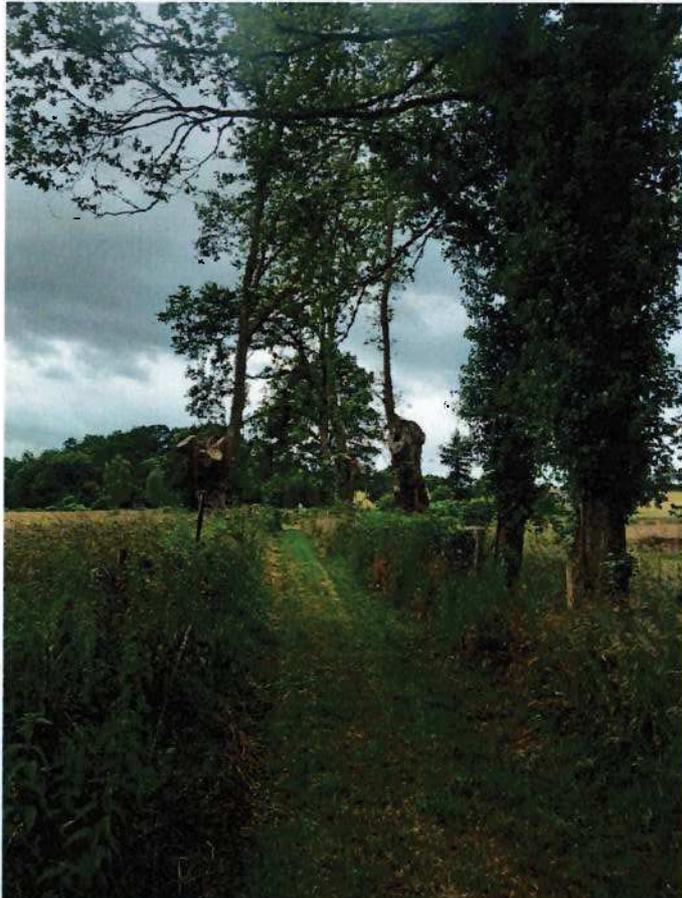


Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11



Photo 12



Photo 13



Photo 14



- Légende**
COUCHES DE SAISIE
- + bénéficiaire [à saisir] [108]
 -  boisement [63]
- COUCHES DE TRAVAIL**
- Linéaire
 - ↔ Cotation
 - Surfactique
- zones laissées ouvertes**
- COUCHES DE RÉFÉRENCES**
- Limites administratives
 - commune



Légende

COUCHES DE SAISIE

 boisement [87]

 zone natura 2000

COUCHES DE TRAVAIL

Linéaire

... distances

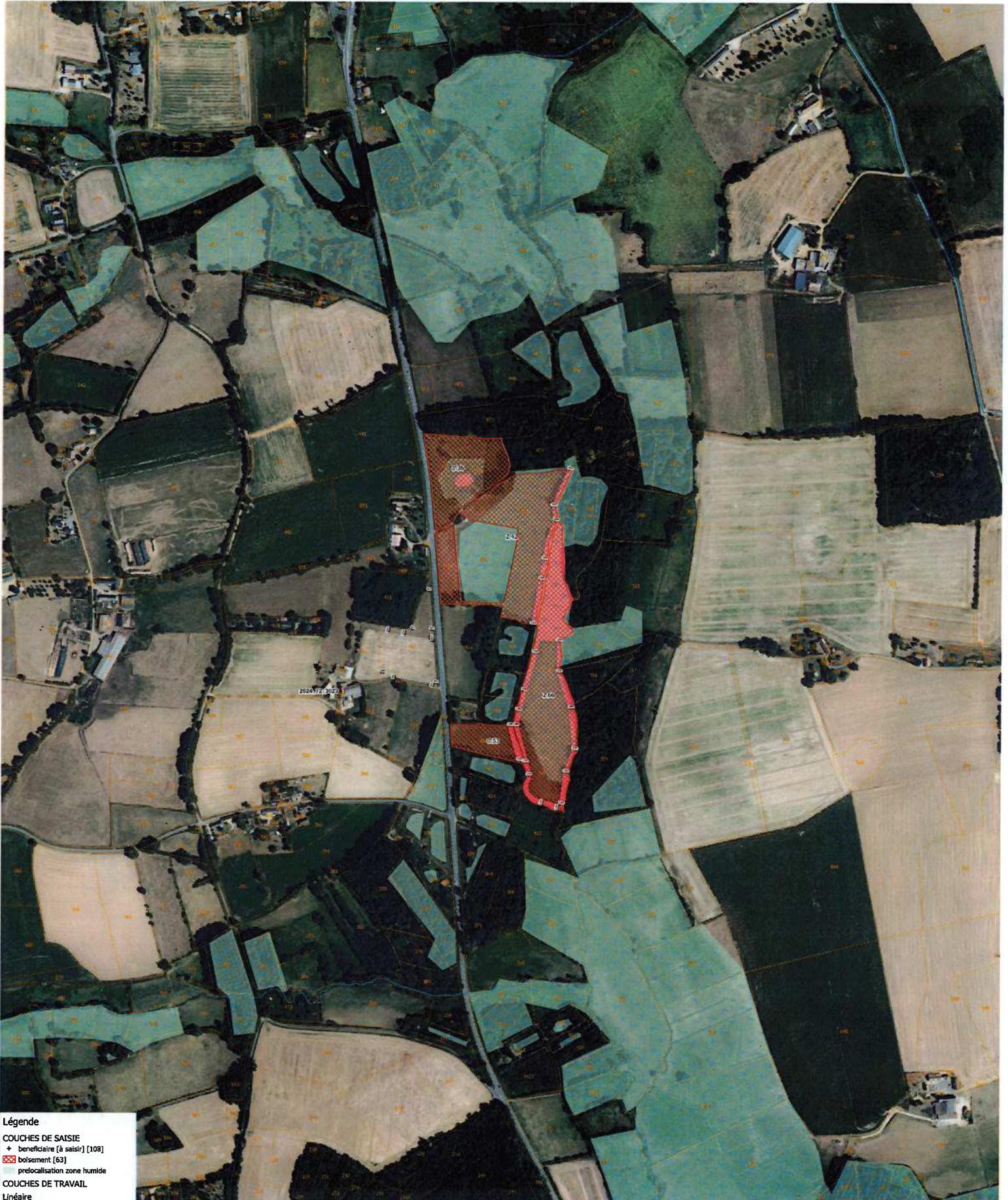
COUCHES DE RÉFÉRENCES

Limites administratives

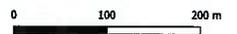
 commune

0 1 2





- Légende**
- COUCHES DE SAISIE**
- + bénéficiaire (à saisir) [108]
 - ▨ boisement [63]
 - ▨ prelocalisation zone humide
- COUCHES DE TRAVAIL**
- Linéaire
 - ↔ Cotation
- Surfacique**
- ▨ zones laissées ouvertes
- COUCHES DE RÉFÉRENCES**
- Limites administratives
 - ▭ commune
 - ▭ Cadastre
 - ▭ parcelles72



Rapport sur les espèces de la flore

1. Introduction

- Contexte de l'étude :
 - Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un projet de plantation de peupliers dans une zone humide actuellement utilisée comme prairie de fauche. La zone humide est située dans la commune du Grand Lucé.
- Objectif de l'observation :
 - L'objectif principal de cette étude est de déterminer s'il est nécessaire de conserver des zones de prairie humide pour préserver les espèces végétales existantes.
- Questions de recherche :
 - Quelles sont les espèces végétales présentes dans la zone humide ?
 - Ces espèces sont-elles protégées ou ont-elles une importance écologique particulière ?

2. Méthodologie

- Méthodes d'étude :
 - Des relevés floristiques ont été réalisés à l'aide de deux quadrats de 16 m² pour inventorier les espèces présentes. Nous n'avons utilisé que deux quadrats car le milieu est homogène.
- Lieu d'observation :
 - La prairie humide étudiée est située au Grand Lucé, elle couvre une superficie de 8,7 hectares.
- Durée de l'étude :
 - L'étude a été menée le jeudi 18 juillet 2024.
- Outils utilisés :
 - Les relevés ont été effectués à l'aide de guides d'identification botanique, et de fiches de relevé standardisées.

3. Description du site d'observation

- Caractéristiques physiques :
 - Le sol de la zone humide est limoneux-argileux, avec un pH de 7,5.

4. Description des espèces observées

- Espèces végétales :
 - Espèces végétales identifiées dans les quadrats de 16 m² :

Espèce	Quadra 1	Quadra 2
Holcus lanatus	Présent	Absent
Carex sp.	Présent	Présent
Lotus pedunculatus	Présent	Présent
Cirsium palustre	Présent	Présent
Phleum pratense	Présent	Absent
Ranunculus lanuginosus	Présent	Présent
Juncus lanuginosus	Présent	Absent
Silène	Présent	Présent
Dactylis glomerata	Absent	Présent
Ranunculus acris	Absent	Présent
Rumex acetosella	Présent	Présent

5. Résultats

- Les résultats montrent une biodiversité floristique de prairies humides et des espèces adaptées à des besoins hydriques moins importantes comme le Dactyle aggloméré. Les espèces identifiées sont présentes de manière plus ou moins homogène à travers les quadrats étudiés.
- Le **Juncus lanuginos** est inscrit sur liste rouge de France, il est en préoccupation mineure, le risque de disparitions est faible, il est présent plus fortement en bordure de cours d'eau.
- Limites de l'étude :
 - L'étude est limitée par la taille des quadrats et la période d'observation. Des études supplémentaires pourraient être nécessaires pour une évaluation plus approfondie.

6. Conclusion

- La zone humide abrite une diversité de plantes caractéristiques des prairies humides. La conversion totale en plantation de peupliers n'a pas un impact alarmant au sein de la surface totale de la ZNIEFF VALLEE DU LOIR DE PONT-DE-BRAYE à BAZOUGES-SUR-LOIR, mais a un impact direct sur les parcelles concernées. Cependant, aucune espèce ne présente de risque majeur allant à l'encontre du projet. Après être allés sur les parcelles concernées, nous pouvons conseiller de laisser une bande de prairies le long du cours d'eau afin de réduire l'impact de la plantation sur le bord, c'est l'endroit où l'on retrouve la plus grande diversité d'espèces faunistiques et floristiques.

Aurelien CAHOREAU

De: Marek BANASIAK <
Envoyé: vendredi 20 décembre 2024 16:59
A: Aurelien CAHOREAU
Objet: RE: Peupliers Gd Lucé

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Aurélien,

Nous n'avons pas de données particulières sur ce secteur.

En tout cas, l'un des enjeux est la présence de l'Agriion de Mercure, petite libellule inféodée aux cours d'eau ensoleillés.

La mise en place des peupliers va donc impacter fortement l'espèce.

L'une des solutions envisagées serait de reculer la distance des peupliers de la rive ou bien de laisser un espace sans plantation. Par exemple la pointe entre les 2 cours d'eau où le potentiel de mise en place de peupliers est très limité.

L'autre enjeu est sur la nidification des passereaux de zones humides mais les prairies ont l'air plutôt "classiques". On suppose qu'il n'y aura pas d'impact sur ces espèces hormis la fragmentation des habitats par la mise en place des peupleraies sur cette vallée.

Bonnes fêtes de fin d'année,



SYNTHESE ZONE HUMIDE

Les zones humides repérées sont définies au PLUI comme « marais, vasières, tourbières, plan d'eau et zones humides temporairement immergées » ; or, après visite sur place des parcelles, début juin dernier, après un hiver et un printemps très pluvieux, les parcelles de l'indivision LEGEAY ROLLAND ne présentent absolument pas les caractéristiques des éléments cités au PLUI (marais, vasières, tourbière...).

La Veuve coulait même totalement en fond de son lit, au moins à 80 cm du haut des berges, malgré les pluies abondantes.

Et si le sol nous montre largement des traces d'hydromorphie temporaire, la végétation ne présente pas de caractère particulier sur la majorité de la surface. En revanche, l'étude botanique nous montre que les abords du ruisseau sont riches de végétation intéressante ; c'est pourquoi une bande non plantée de 10 m minimum sera laissée de part et d'autre du ruisseau (et du bras annexe) ainsi qu'à la confluence des deux bras du ruisseau au nord du projet.

Dans le guide sur les zones humides (joint en annexe) on peut définir que les parcelles sont en ZH8 (zone humide de plaine : marais, vasières, tourbières, plans d'eau et zones temporairement immergées) dont les fonctionnalités principales sont :

- Patrimoine naturel : la plantation de peupliers modifie le paysage, mais il ne s'agit pas d'artificialisation des sols, ni même de terrassement. Le projet ne n'a pas d'action irréversible sur le milieu (qui se fermerait de toute façon par suite de l'arrêt de l'activité agricole). De même les zones à intérêt floristique particulier seront non plantées et permettront de maintenir les espèces inventoriées.
- Expansion des crues : d'après le propriétaire il n'y a pas de crue dans ces parcelles ; mais le cas échéant, la plantation à 10 m au moins des berges, ainsi que l'espacement de 8 m entre les peupliers correspond aux consignes que l'on retrouve dans les PPRI
- Régulation des nutriments : la prairie sera maintenue et continuera ce rôle, les arbres plantés y participeront également. De plus il n'y aura pas d'engrais ou pesticides épandus sur ces parcelles (contrairement aux activités agricoles)
- Rétention des toxiques : idem ci-dessus
- Interception des matières en suspension : idem ci-dessus

En conclusion ; les caractéristiques et les enjeux de cette zone, particulièrement sur ces parcelles ont bien été identifiés, et le projet en tient compte. De par sa nature et la prise en compte d'aménagements adaptés, il ne semble pas être en opposition aux fonctionnalités de la zone.